

Politique sur les risques en matière de durabilité dans les processus d'investissement et le conseil en investissement

Informations SFDR – Article 3

Depuis 2018, l'investissement responsable est un axe de développement pour Portzamparc Gestion qui s'engage à intégrer les dimensions **Environnementales, Sociales et de Gouvernance** (ESG) dans sa sélection de valeurs.

Nous prenons en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sur l'ensemble de notre gamme OPCVM et mandats. Selon nous, l'intégration de ces critères ESG dans le choix des entreprises dans lesquelles nous investissons offre l'opportunité de générer de la valeur financière pour nos clients sur le long terme et d'analyser les risques financiers, opérationnels et de réputation.

Pour répondre à l'exigence de transparence sur les politiques liées aux risques de durabilité Portzamparc Gestion met à disposition sur la page dédiée de son site internet [« Notre engagement responsable »](#) les éléments ci-dessous :

- La formalisation de sa démarche d'investisseur responsable,
- La politique de vote et d'engagement actionnarial
- Les rapports extra-financier annuels de chaque fonds qui rendent compte de la mise en œuvre de leur stratégie extra-financier (indicateurs, votes et engagement actionnarial)

En complément, Portzamparc Gestion a mis en place une section dédiée au respect de [la réglementation SFDR](#) sur la page « Engagement Responsable » de son site internet.

Intégration du risque de durabilité au niveau de Portzamparc Gestion (dont le changement climatique et la biodiversité)

Le dispositif en place est structuré autour :

1. De la politique de Conduite Responsable des Entreprises ou Responsible Business Conduct « RBC » du Groupe BNP Paribas Asset Management

Cette politique constitue un outil clé de la gestion des risques extra-financiers liés par exemple aux droits humains, au climat et à la biodiversité.

2. Intégration du risque de durabilité dans l'analyse ESG et dans la sélection des valeurs

Les risques extra-financiers sont donc identifiés au niveau de chaque participation. La grille d'analyse de BNPP AM prend en compte à la fois l'exposition d'une entreprise à ces risques mais aussi sa capacité à les prendre en compte et les atténuer.

3. La prise en compte des principales incidences négatives au niveau des fonds

Les principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact - PAI) sur les facteurs de durabilité sont quantifiées au travers d'indicateurs utilisés pour mesurer les impacts négatifs les plus significatifs des investissements sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

4. Calcul, publication et suivi de l'intensité carbone de nos portefeuilles (PAI 3)

Depuis 2025, nous calculons l'intensité carbone nos fonds en gestion collective d'après la méthodologie de calcul précisée par le règlement SFDR et avec la méthodologie d'agrégation au niveau portefeuille du Groupe BNPP.

5. Calcul, publication et suivi des activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PAI 7)

Depuis 2025, nous identifions les émetteurs dont les activités ont une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité au sein de nos fonds en gestion. Nous nous appuyons sur l'indicateur sélectionné par BNP Paribas Asset Management ainsi que sur leur méthodologie d'agrégation au niveau portefeuille.

6. Cadre « NZ AAA » : les objectifs climatiques de l'Accord de Paris

Depuis 2025, nous effectuons le suivi de l'alignement de nos fonds en gestion collective avec les différentes catégories du cadre propriétaire « NZ AAA » : cadre de mesure de l'alignement de nos investissements avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, Net Zero Achieving, Aligned or Aligning (neutralité carbone atteinte, alignée ou en cours d'alignement avec Net Zero).

Le suivi de la répartition de nos portefeuilles au regard de ces catégories nous permet d'identifier le degré de maturité des émetteurs et leur capacité à faire face à la mise en place d'une réglementation plus contraignante au regard des enjeux climatiques.

7. Intégration du risque de durabilité dans notre politique de vote ainsi que dans le dialogue avec les émetteurs : voir politique d'engagement actionnarial et de vote

Des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance sont intégrés aux décisions de votes et des actions d'engagements sont mises en place et suivi dans le temps afin de promouvoir une amélioration des pratiques et ainsi une meilleure gestion du risque de durabilité par les émetteurs.

Tous ces éléments sont détaillés dans notre Démarche investisseur responsable sur la page [Notre engagement responsable](#) de notre site internet.

AVERTISSEMENT

Portzamparc Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP 97077, constituée sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 10 rue Meuris 44100 Nantes, France, RCS Paris 326 991 163, et son site web : www.portzamparcgestion.fr

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille. Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.portzamparcgestion.fr

